



Economie sociale et solidaire en débat : quand action rime avec formation

Eric Bidet, Nadine Richez-Battesti

► To cite this version:

Eric Bidet, Nadine Richez-Battesti. Economie sociale et solidaire en débat : quand action rime avec formation. Education permanente, 2022, Formation, coopération, émancipation : expériences en ESS, 4 (233), pp.11-20. 10.3917/edpe.233.0011 . hal-03978999

HAL Id: hal-03978999

<https://hal.science/hal-03978999>

Submitted on 11 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'Économie Sociale et Solidaire en débat : quand action rime avec formation

Eric Bidet, Le Mans Université, ARGUMans, ADDES

Nadine Richez-Battesti, Aix-Marseille Université, LEST-CNRS, ADDES

Résumé

Après avoir rappelé la longue histoire innovante mais mouvementée qui caractérise le concept d'économie sociale (et solidaire) et les mouvements qui le composent, cet article propose d'aborder quelques questions et enjeux clés auxquels fait face l'ESS autour de la place pour l'engagement et le bénévolat, de l'ambiguïté des statuts qui ne sont pas vertus, du dilemme alternative vs composante du capitalisme ou des tensions entre spécificités et porosités. Ces questions entretiennent des liens soutenus avec les questions de formation et d'apprentissage et constituent de ce fait une matrice de lecture de ce dossier et des différentes contributions qu'il contient.

Abstract

After recalling the long, innovative but also turbulent history that characterizes the concept of social (and solidarity) economy and the movements that make it up, this article proposes to raise some key questions and issues addressed to SSE around the place for commitment and volunteering, the ambiguity of statutes that are not virtues, the dilemma alternative vs. component of capitalism or the tensions between specificities and porosities. These questions are closely linked to questions of training and learning and thus constitute a matrix for reading this dossier and the various contributions it contains.

Le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au sens de la loi du 31 juillet 2014 (associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises sociales), et particulièrement en son sein les associations qui représentent près de 80% du total des emplois du champ, a été fortement créateur d'emplois durant les deux décennies écoulées, même si les dernières années signalent un essoufflement de ce phénomène en lien avec des réformes publiques touchant directement certains acteurs de l'ESS et la crise liée au Covid-19. Globalement, l'ESS représente un peu plus de 10,5% de l'emploi salarié en France selon les dernières données de l'Insee en 2017, avec un peu plus de deux millions de salariés en ETP et, *a minima*, 1,3 millions de bénévoles en ETP (Prouteau, 2018). Entre 2010 et 2016, les entreprises de l'ESS sont à l'origine de 25% du total des emplois créés sur la période, avec une croissance moyenne de 0,7% par an contre 0,3% dans le reste du secteur privé. Depuis 2017, la tendance s'est inversée (Atlas de l'ESS, 2020), et en dépit d'un léger rebond en 2019, (+0,6% par rapport à 2018), les données pour 2020 font état d'une régression de 2,5 % des emplois dans l'ESS (Observatoire de l'ESS, 2021).

Pour autant, l'Économie sociale et solidaire n'est pas un phénomène nouveau. Elle s'inscrit dans une longue histoire mouvementée et généralement méconnue, qui trouve ses premières manifestations concrètes et formalisées dans le premier tiers du XIX^{ème} siècle lorsqu'émergent les premières structures d'entraide artisanales et ouvrières destinées à lutter contre la paupérisation qui accompagne l'industrialisation du pays (Gueslin, 1987 ; Ferraton,

2007 ; Draperi, 2014 ; Laville 2016 ; Duverger, 2016). Ces initiatives prennent alors le plus souvent le vocable d'associations ouvrières ou de sociétés de secours mutuel. En 1900, Charles Gide offre une prestigieuse vitrine à ces initiatives et plus largement aux institutions de progrès social qui constituent selon lui l'économie sociale dans le cadre du Pavillon de l'Économie sociale présenté à l'exposition universelle de Paris. Au XXème siècle, ces organisations (associations, coopératives et mutuelles) se développent de manière importante mais de façon séparée en s'appuyant sur des cadres législatifs progressivement adaptés à leurs spécificités (Charte de la mutualité en 1898, Loi 1901 sur les associations, Loi sur les Scop en 1915, etc.). De nouvelles formes d'organisations inspirées par les modèles plus traditionnels apparaissent tout au long du XXème siècle telles que, dans les années 1930, les mutuelles d'assurance à l'initiative de la MAIF ou les coopératives de commerçants (Leclerc qui donne naissance ensuite à Système U et Intermarché). Et la loi 1901 sert de support pour le développement d'activités économiques dans de nombreux domaines liés à l'action sociale, l'éducation populaire et la formation, l'action culturelle, le tourisme social, le sport, etc. (Archambault, 1996). La terminologie d'économie sociale est cependant délaissée jusque dans les années 1970 où le terme « entreprise d'économie sociale » est réintroduit à l'initiative d'Henri Desroche et en lien avec les acteurs professionnels du champ qui composent le Comité National de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA). Il s'agit de montrer l'existence et le rôle, à travers plusieurs formes juridiques distinctes, d'un modèle commun d'entreprise qui se différencie à la fois de l'entreprise de capitaux et de l'entreprise publique, d'où l'usage par certains du terme de tiers secteur. Cette idée inspire en 1980 la rédaction d'une Charte de l'économie sociale ; elle est rapidement reconnue au plan institutionnel avec la création de la première délégation interministérielle à l'Économie sociale en 1981. Inscrite dans l'innovation sociale car porteuse de réponses inédites à des problématiques sociales auxquelles ni les pouvoirs publics, ni le marché n'apportent une réponse satisfaisante ou suffisante, la trajectoire de l'ESS est également marquée par son institutionnalisation progressive, au sens de l'émergence de « règles, normes et valeurs partagées » (Thornton et Occasio, 1998, p 804), qui semble correspondre à des cycles, dont la crise économique de 2008 constitue le plus récent avatar et « sert de catalyseur aux mutations du champ » (Duverger, 2016, p. 396).

Les formes d'organisations, les principes spécifiques et la conception de l'économie auxquels renvoie le terme « économie sociale et solidaire » ont été captés par différents vocables tels que tiers-secteur, autogestion ou secteur à but non-lucratif et de façon fragmentée tout au long du XXème siècle, sans forcément d'unité, souvent dans le sillage des transformations industrielles amorcées dans les siècles passés et avec le soutien du secteur public, et plus largement dans l'objectif de contribuer au développement de formes de solidarité de proximité. Définie juridiquement par la loi de 2014, comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de la vie économique », l'ESS reste encore insuffisamment reconnue, presque 10 ans après la loi qui institutionnalise son périmètre actuel en France. Ce périmètre recouvre des organisations de statuts privés, statutairement hétérogènes, qui partagent trois principes : un but poursuivi autre que le partage des bénéfices, une gouvernance démocratique, une gestion qui garantit que les bénéfices servent au maintien ou au développement de l'activité et que les réserves obligatoires sont impartageables et non distribuées. Cette définition est généralement considérée comme inclusive, en ce sens qu'elle introduit des formes commerciales telles que les entreprises sociales dans un champ qui jusqu'à lors ne les recouvrait pas. Cela permet ainsi par exemple d'intégrer au sein de l'ESS l'ensemble des composantes de l'Insertion par l'Activité Economique, qu'elles soient constituées d'associations ou d'entreprises (SAS, SARL, SA), ou des formes d'entrepreneuriat social, y compris sous statut unipersonnel (ce

qui en soi constitue un paradoxe), dès lors qu'elles respectent les trois principes énoncés ci-dessus. On notera toutefois que la gouvernance démocratique de ces organisations reste difficile à apprécier pour nombre d'entre elles, car elle n'est pas définie par des règles statutaires et nécessiterait donc pour être vérifiée de rentrer à l'intérieur de l'organisation. C'est ce que l'observatoire de l'ESS souligne lorsqu'il s'efforce d'identifier le nombre d'entreprises sociales.

Cette définition, fruit de compromis, pose un certain nombre de questions et véhicule certaines ambiguïtés, à la mesure des débats que l'ESS continue de soulever. Nous en identifions quatre qui entretiennent des liens soutenus avec les questions de formation et d'apprentissage et constituent de ce fait une matrice de lecture de ce dossier et des différentes contributions qu'il contient.

1 Quelle place pour l'engagement et le bénévolat ?

La définition de l'ESS adoptée en 2014 est inspirée par un modèle entrepreneurial et valorise donc la dimension économique de l'ESS. Elle masque les dimensions de bénévolat et d'engagement volontaire et/ou militant au service d'autrui. L'ESS se définit en effet d'abord par ses membres, c'est-à-dire les individus qui sont à la fois les bénéficiaires de l'activité et les animateurs de l'organisation selon le principe de double qualité établi par Fauquet (1935) et approfondi par Vienney (1994). La définition apportée par la loi, bien qu'inclusive, est donc aussi restrictive. Elle occulte en particulier une grande partie des associations : les quelques 88% des associations qui n'ont aucun salarié et qui ne sont pas prises en compte par la loi et donc pas comptabilisées dans les statistiques de l'Insee. Or l'on sait que ce qui ne se compte pas, ne compte pas (Bidet, Richez-Battesti, 2021). Bien que sans salarié, ces associations ont des membres et ont une activité de production de biens et (surtout) de services qui repose sur la contribution de nombreux bénévoles. D'après un avis du Conseil économique, social et environnemental en 2022 « le bénévolat est l'action de la personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif » (CESE, 2022, p 5). Le bénévolat se compose du bénévolat organisé (qu'il soit dans l'équipe dirigeante ou dans l'équipe opérationnelle), qui concerne les activités menées dans des organisations, et du bénévolat non organisé, qui concerne l'implication auprès de personnes, de ménages, de collectifs en dehors d'une structure organisée. On peut aussi distinguer un bénévolat de gestion, celui des administrateur.trice.s au sein de la gouvernance qui caractérise associations, mutuelles et coopératives, et un bénévolat d'activité qui est davantage présent au sein des associations. L'Insee estimait à 21 millions le nombre d'adhérent.e.s à une association en 2013, soulignant une participation stable sur les 30 dernières années (Burricand, Gleize, 2016). Selon la même source, sur les 1,3 million d'associations, 88% ne fonctionneraient qu'avec du travail bénévole, c'est-à-dire qu'elles ne seraient pas employeuses. Plus récemment, Tchernonog et Prouteau (2019) estiment, à 1,5 million le nombre d'associations en activité en 2017, dont 159 000 seraient des associations employeuses et *a contrario* plus de 89% des associations sans emploi salarié mais avec des bénévoles.

Au-delà du fait de masquer l'ampleur de l'engagement (Richez-Battesti, Boned, 2021), cette absence de prise en compte contribue à invisibiliser les enjeux du bénévolat dans le pilotage de ces organisations et dans l'exercice de certaines activités. Ces enjeux s'expriment particulièrement en termes de formation et de compétences. En effet avec l'accroissement de la technicité des métiers et le besoin accru en compétences gestionnaires nécessaires au pilotage de ces organisations, les questions d'accès à la formation et de l'identification et de

reconnaissance des compétences acquises en situation de travail, notamment par la VAE, devient essentielle.

Une autre dimension, pour partie contradictoire avec la précédente, est passée sous silence : l'une des spécificités de l'ESS est d'avoir mis les profanes au cœur de l'activité et du principe d'association. A l'origine, ce ne sont pas les compétences professionnelles qui sont mises en avant dans les modalités de l'association, mais bien la volonté de s'engager dans un projet, les apprentissages se faisant chemin faisant. En effet, les mouvements de l'ESS ont historiquement fait de l'éducation et la formation une priorité au service de l'émancipation de leurs membres et plus largement des classes populaires de la société. Cette dimension a aussi conféré à l'Économie sociale tout au long du XXème siècle une forte vertu émancipatrice. Elle a en effet inséré ses membres dans des réseaux locaux de proximité, favorisé les échanges de savoirs et de compétences, la montée progressive en compétences, notamment en lien avec ce que certains qualifient de fonction tribunitienne (prise de parole et mise en débat) indispensable à l'exercice démocratique, les apprentissages se faisant dans et par l'association, la coopérative ou la mutuelle. Cette contribution à l'émancipation s'est amenuisée depuis l'entrée dans le nouveau siècle du fait de la technicisation des métiers et du pouvoir croissant accordé aux dirigeants salariés. Toutefois, elle suscite un regain d'intérêt à travers le renouveau de l'implication des pairs dans le travail associatif en direction de minorités exclues, la « pair aidance » étant présentée comme un levier de la mise en lien et du tissage des liens sociaux.

Il faut donc souligner l'articulation forte entre apprentissage personnel et apprentissage professionnel, apprentissage individuel et apprentissage collectif, apprentissage sur le tas en situation et transmission, prise de parole en interne et création de collectifs agissants en externe. Leur imbrication constitue le cœur de l'Économie sociale et solidaire.

2 Des statuts qui ne sont pas vertus ?

Un autre débat concerne la question statutaire dont les travaux sur l'économie solidaire pointent les limites. S'inspirant de l'associationnisme ouvrier du XIXème siècle, des travaux de Polanyi (1983) et d'analyses développées par Evers (1995) et Pestoff (2009) autour du welfare mix dans le courant des années 1980, Laville et Eme (1999) formalisent l'économie solidaire comme l'articulation de trois principes d'échange que sont la réciprocité, la redistribution et le marché. L'économie solidaire se caractérise ainsi par une hybridation des ressources au cœur du développement d'activités économiques porteuses de lien social, de solidarité et d'insertion, regroupées à l'époque sous la bannière des services de proximité. A travers le terme économie solidaire ce sont les secteurs de l'insertion (régies de quartier et entreprises d'insertion), de la petite enfance (crèches parentales) ou encore les circuits courts qui sont particulièrement pris en compte, secteurs dans lesquels les associations sont dominantes. Toutefois au-delà de cette approche sectorielle, la vision portée par l'économie solidaire s'inscrit en critique d'une économie sociale jugée trop institutionnalisée, reposant sur des solidarités abstraites et sur une démocratie représentative ne laissant que peu de place à la participation effective qui suppose des espaces publics de proximité pour se développer.

Le terme Économie sociale et solidaire vise donc à réunir deux visions différentes, l'une plus organisationnelle, au sein de laquelle les statuts rendent possibles en même temps qu'ils sont les garants de pratiques démocratiques dans le cadre d'une gestion a-capitaliste, l'autre plus sociopolitique mettant la finalité, la solidarité et la démocratie participative au cœur des pratiques. Rappeler les termes du débat entre économie sociale et économie solidaire permet de saisir l'enjeu de la construction de la délibération dans les organisations et sur les territoires. Et cette construction suppose de ne pas sous-estimer l'importance des apprentissages relatifs aux pratiques démocratiques et de la mise en pratique des dispositifs de

participation pour qu'ils ne restent pas formels et soient mis en oeuvre de façon concrète dans les pratiques.

3 Alternative ou composante du capitalisme ?

Un troisième débat concerne la portée transformatrice ou encore la capacité d'innovation de l'ESS. Autrefois présentée par Gide à travers la République coopérative comme une macro-utopie porteuse d'une transformation totale du système économique, l'ESS est encore perçue comme une alternative au capitalisme même si elle est plus souvent abordée comme l'une de ses composantes. Le fait de privilégier l'usage sur le rapport, d'être majoritairement des entreprises de personnes, de faire de l'économie un simple moyen au service du projet, de se caractériser par un principe d'a-capitalisme constituent autant de signaux qui participent de cette inscription dans l'alternative questionnée récemment avec de nouvelles perspectives par Dacheux et Goujon (2020) et Gardin et Gianfaldoni (2021) ou à travers les travaux inspirés par la théorie des communs (Defalvard, 2022). Dans cette perspective, c'est aussi l'accent mis sur la capacité des initiatives du champ à contribuer à la transformation sociale qui est pointée. C'est enfin l'argument de la contribution à l'émancipation des personnes et des communautés qui est généralement souligné.

D'un autre côté, l'ESS est bien souvent présentée comme partie prenante du capitalisme, même si sa contribution est souvent invisibilisée. L'ESS est alors considérée comme une manière d'amortir les effets négatifs du capitalisme en termes d'exclusion par exemple, ou encore comme partenaire efficace d'un Etat social au sein duquel les mutuelles et les associations du secteur social et sanitaire et social ont joué un rôle important, voire comme le relais de l'Etat et des collectivités territoriales dans la mise en oeuvre de politiques publiques. Entrent dans cette perspective les nombreuses initiatives pour faciliter l'accès au marché que ce soit celles de l'insertion par l'activité économique dans l'objectif de faciliter le retour à l'emploi ou les coopératives agricoles comme organisation collective pour accéder au marché. Elle est enfin parfois considérée comme vectrice d'un service public à moindre coût (Hely, 2019), quand des organisations, associatives notamment, produisent des biens publics, dans le cadre de relations salariales dégradées tant du point de vue des conditions de rémunération que des conditions de travail. Des travaux récents ont ainsi pointé des conditions de travail dégradées en milieu associatif (Cottin-Marx, 2021 ; Le Roy et Puissant, 2019).

Si les organisations de l'ESS portent des projets alternatifs, leurs pratiques en interne sont donc parfois ambiguës, notamment relativement au travail. Cela peut venir de la centralité du projet qui prend le pas sur sa mise en oeuvre, de formes d'auto-exploitation dans le cadre de projets à visée utopique, de conditions de financement de l'activité qui peuvent contraindre le travail ou parfois plus simplement d'une insuffisante attention portée au travail et à sa mise en oeuvre.

4 l'ESS entre spécificités et porosités

L'une des tensions actuelles au cœur de l'ESS concerne les porosités existantes entre différentes formes d'organisations qui offrent des services comparables et facilement substituables. Ces porosités sont à la fois porteuses de nouvelles dynamiques pour l'ESS en même temps qu'elles interrogent ses spécificités fondamentales telles que les a détaillées Bloch-Lainé (1994) : « aptitude spéciale à déceler les besoins, à opérer en avant-garde, pour les signaler et contribuer à les satisfaire : en expérimentant par tâtonnement des solutions » ; « primauté des personnes concernées, de chacune d'elles et de l'ensemble de ses besoins » ; « capacités à générer des gratuités, dons de temps et dons d'argent, qui facilitent le financement

et allègent les charges pesant sur les collectivités » ; « contribution à l'exercice de ce qu'on a appelé la "citoyenneté au quotidien" ou la "démocratie à portée de la main" ».

Cette question des porosités rejoint ce que Desroche (1983) nommait dans les années 1980 les interfaces. Il s'agissait alors d'apprécier ce qui séparait et rapprochait coopératives, mutuelles et associations de structures telles que les entreprises à participation syndicale, les organisations communautaires ou les entreprises avec participation des travailleurs. Aujourd'hui, dans un contexte de transition sociale, environnementale, citoyenne et de redéfinition de ce qu'est la raison d'être d'une entreprise, cela renvoie aux initiatives s'inscrivant dans le mouvement des communs ou dans celui des entreprises sociales, à ce qui structure de nouvelles formes de partenariat tels que les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) ou à ce qui constitue la nébuleuse des entreprises à mission.

La question des porosités englobe la question de la banalisation de l'économie sociale, ce qu'on appelle plutôt désormais l'isomorphisme (Bidet, 2003) qui fait que, sous certaines pressions telles que le Nouveau Management Public, la régulation croissante de certaines activités ou la libéralisation accrue des marchés, des organisations de l'ESS peinent à conserver leurs spécificités, à maintenir ce qui les distinguait de leurs concurrents publics ou commerciaux. Le plus souvent en effet les référentiels utilisés, que ce soit la Responsabilité sociale des entreprises ou des organisations (RSE ou RSO) ou plus récemment la Responsabilité territoriale des organisations (Filippi, 2022), ou encore les entreprises à mission reconnues par la loi Pacte de 2019 (Bidet, Filippi, Richez-Battesti, 2019), sont construits en référence au modèle de l'entreprise de capitaux et négligent ou sous-estiment la contribution et les spécificités du modèle organisationnel propre à l'ESS. En réponse, il s'agit de mettre l'accent sur la capacité des organisations et des projets de l'ESS à maintenir un processus d'émergence par le bas en lien avec les besoins des communautés à la base, une gouvernance démocratique et une lucrativité limitée, voire un principe de double qualité (usager et gestionnaire, salarié et sociétaire...). Or cette capacité à maintenir la différence dans un monde où l'imaginaire est généralement encastré dans les ressorts du capitalisme suppose une fois encore de mobiliser la formation pour entretenir, revisiter ou mobiliser des compétences qui ne soient pas seulement gestionnaires mais aussi démocratiques et construire aux côtés des outils de gestion souvent empruntés à l'économie conventionnelle des outils de gestion du sens (Rousseau, 2007 ; Maisonnasse et al., 2019).

De manière plus positive, la question des porosités pose la question du renouvellement et des formes et des forces encore émergentes qui pourraient devenir par la suite structurantes au sein de l'ESS. C'est analyser la capacité de l'ESS à se réinventer tout en restant fidèle à ses principes fondamentaux, à s'emparer de nouvelles problématiques pour y apporter une réponse originale et appropriée et à développer de nouvelles formes de partenariats et des modèles de gouvernance associant de nouvelles parties prenantes. Elle amène aussi à poser la question de l'exemplarité de l'ESS, de sa capacité à influencer par certaines de ses pratiques et ses outils de gestion et à irriguer les autres formes d'entreprises à travers ce qu'ESS France nomme l'ESSisation (Saddier, 2022). C'est inviter à ne plus percevoir l'ESS comme un modèle d'organisation résiduel et marginal mais se demander s'il n'a pas la capacité à devenir la norme de référence au sein du monde de l'entreprise et de sa moralisation. De ce point de vue aussi, se pose la question de la formation à travers les apprentissages qui peuvent être faits des pratiques propres à l'ESS dans une logique d'essaimage à l'intérieur et à l'extérieur du champ.

Conclusion

Ces différents débats n'appellent pas de réponse unique. Ils montrent que comme les autres organisations, celles de l'ESS n'échappent ni à des formes de banalisation, ni aux risques d'instrumentalisation. Elles peinent parfois à maintenir ce qui fait leur différence, tant du

point de vue de leurs pratiques démocratiques, que de leurs fondements a-capitalistes. Elles ne sont pas toujours exemplaires non plus dans leur propre gestion interne et, dans certains cas, leurs marges de progrès sont significatives.

Les différentes dynamiques enchevêtrées illustrent toutefois un engagement volontariste des acteurs du champ autour de la formation, conçue comme un investissement nécessaire pour soutenir la qualité du travail, un outil au service de l'émancipation de celles et ceux qui travaillent, y compris bénévolement, et un moyen d'adapter et d'améliorer de façon permanente le service rendu. Au-delà des obligations légales et de dispositifs soutenus par les pouvoirs publics, les initiatives et pratiques de l'ESS illustrent la diversité des voies d'accès à la compétence et l'importance accordée à l'articulation entre dynamiques individuelles et organisationnelles.

Les organisations de l'ESS ont de fait montré tout au long des deux siècles passés leur résilience et leur capacité à porter des innovations sociales orientées vers plus de justice sociale et de façon croissante vers les enjeux écologiques.

Bibliographie

- Atlas de l'ESS. 2020. *Observatoire national de l'ESS*, Dalloz-Juris éditions, 262 p.
- Archambault E. 1996. *Le secteur sans but lucratif*, Economica, 262 p.
- Bidet E. 2003. Isomorphisme institutionnel et économie solidaire, *Revue du MAUSS*, No. 21, La Découverte, p. 162-178
- Bidet E., Richez-Battesti N. 2021. Susciter la mise en débat démocratique et citoyenne des données chiffrées sur l'Economie sociale et solidaire, *RECMA*, 362, p. 133-144
- Bidet, É., Filippi, M. et Richez-Battesti, N., 2019, Repenser l'entreprise de l'ESS à l'aune de la RSE et de la loi Pacte. *RECMA*, 353, p. 124-137
- Bloch-Lainé F. 1994. Identifier les associations de service social, *RECMA*, p. 61-72
- Burricand C., Gleizes F. 2016. Trente ans de vie associative : une participation stable mais davantage féminine », *INSEE Première*, 1580, janvier
- Conseil économique, social et environnemental. 2022. *Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté*, 162 p
- Cottin-Marx S. 2021. *C'est pour la bonne cause, les désillusions du travail associatif*, Ed. de l'Atelier
- Dacheux E. et Goujon D. 2020. *Défaire le capitalisme, refaire la démocratie. Les enjeux du délibéralisme*, Eres
- Defalvard H. 2022. La société du commun : quelles (r)évolutions pour l' ESS, *RECMA*, 363, p. 43-63
- Desroche H. 1983. *Pour un traité d'économie sociale*, CIEM
- Duverger T. 2016. *L'ESS, une histoire de la société civile*, Editions du Bord de l'eau.
- Evers A. 1995. Part of the welfare mix: the third sector as an intermediate area, *Voluntas*, Vol.6 (2), juin, p. 159-182
- Fauquet G. 1935. *Le secteur coopératif*, Éditions Les Propagateurs de la coopération
- Ferratton C. 2007. *Associations et coopératives. Une autre histoire économique*, Érès, 2007
- Gardin L. et Gianfaldoni P. 2021. Confrontée à un Etat social néolibéral, l'ESS est-elle en mesure de proposer des voies alternatives, *RECMA*, 359, p. 47-63
- Hely M. 2019. Genèse de « l'entreprise de l'ESS » et désétatisation de l'intérêt général », *Informations sociales*, vol. 199/1, p. 88-94
- Laville J-L, 2016, *L'économie sociale et solidaire : théories, pratiques et débats*, Coll. Points.

- Laville J.-I., Eme B. 1999. Pour une approche pluraliste du Tiers secteur, *Nouvelles pratiques sociales*, vol 12 (1), printemps, p. 105-125
- Le Roy A., Puissant E. 2019. *Economie politique des associations*, De Boeck
- Maisonnasse J., Petrella F., Richez-Battesti N. 2019. Préserver le sens dans les organisations de l'Économie sociale et solidaire : quels outils de gestion, *RIMHE*, 2019 (1), 34, p. 3-29
- Observatoire de l'ESS. 2021. *Note d'analyse de la conjoncture de l'emploi en ESS au 1^{er} semestre 2020*, 33 p.
- Pestoff V. 2009. Towards a paradigm of democratic participation : citizen participation and coproduction of personal social services in Sweden, *Annals of Public and Cooperative Economics*, Vol. 80 (2), p. 197-224
- Polanyi K. 1983. *La Grande Transformation*, Gallimard
- Prouteau L. 2018. *Bénévolat et bénévoles en France*, Rapport de recherche, Centre de Recherche sur les Associations, 270 p.
- Richez-Battesti N., Boned O. 2021. Les pratiques d'engagement et de gouvernance dans l'ESS en France à l'ère du numérique : entre diversification et complémentarité ? in Bance P., Fournier J., *Numérique, Action Publique et Démocratie*, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, p. 281-299
- Rousseau F. 2007. L'organisation militante, *RECMA*, 303, p. 44-66
- Saddier J. 2022. *Pour une économie de réconciliation. Faire de l'ESS la norme de demain*, Les petits matins
- Thornton, Patricia H. et William Ocasio. 1999. Institutional logics and the historical contingency of power in organizations: Executive succession in the higher education publishing industry, 1958–1990. *American Journal of Sociology*, 105
- Vienney C. 1994. *L'économie sociale*, Repères-La découverte.